

Communiqué de presse

Jeudi 28 mai 2026

Observatoire de l'Émancipation Économique des Femmes

Nouvelle note : Le coût de la monoparentalité pour les femmes

Les familles monoparentales ont des besoins équivalents à 83 % de ceux des couples, mais ne disposent que de 53 % de leurs revenus

La Fondation des Femmes publie une nouvelle note de son [Observatoire de l'émancipation économique des femmes](#), rédigée par **Elsa Foucaut et Lucile Quillet**, en partenariat avec la newsletter ViveS Média. Lancé en 2022 avec le soutien du Crédit Municipal de Paris, l'Observatoire poursuit, avec cette huitième publication, son travail d'analyse des mécanismes d'appauvrissement spécifiques aux femmes tout au long de leur vie.

Les familles monoparentales doivent faire presque autant avec deux fois moins.

En France, un quart des familles sont monoparentales, plus de quatre millions d'enfants sont concernés, et dans 82% des cas, la cheffe de famille est une femme. À travers une analyse détaillée sous le prisme du genre, cette nouvelle note montre que la monoparentalité constitue un facteur de précarisation économique pour les femmes.

La note établit que **les familles monoparentales ont des besoins équivalents à 83% de ceux des couples avec enfants, mais ne disposent que de 53% de leurs revenus**, prestations sociales et pensions alimentaires incluses. En moyenne, **il manque au moins 3 000 euros par an** à une famille monoparentale pour couvrir ses besoins, soit 250 euros par mois.

La monoparentalité révèle et amplifie le coût de la maternité

Loin d'être un simple accident de parcours, **la monoparentalité agit comme un révélateur brutal des inégalités économiques construites en amont**. Parce que les femmes subissent déjà le coût de la maternité, des carrières ralenties, des salaires plus faibles et une plus forte charge domestique, **la séparation ou l'entrée dans la maternité solo les expose à une fragilité accrue**.

La note rappelle qu'après une séparation, les mères subissent une baisse médiane de niveau de vie de 20 à 25%, et que **les mères seules en emploi ont un risque 4,6 fois plus élevé d'être en situation de pauvreté que les mères en couple**.

Elle montre aussi que **la monoparentalité ne se réduit pas à une réalité subie : elle peut aussi être choisie**, notamment dans le cadre de maternités hors couple, ce qui oblige à penser des politiques publiques capables de garantir à toutes les femmes qui le souhaitent la possibilité d'être mères dans des conditions dignes.

Logement, garde, pensions : une précarité financière, temporelle et mentale

La note met en lumière l'accumulation de coûts matériels et immatériels supportés par les mères seules : difficultés d'accès au logement, poids importants des frais de garde d'enfants, charge mentale démultipliée, conflits avec le coparent, fatigue, isolement et insécurité financière.

Une mère solo sur cinq dort dans le salon faute d'avoir accès à un logement assez grand, et les femmes qui se séparent aujourd'hui risquent de perdre en moyenne 38 mètres carrés au moment de se reloger seules dans le parc locatif privé. Seules 67% des mères isolées travaillent, contre 81% des pères isolés, et 56% des familles monoparentales disent ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue d'environ 1 000 euros.

La note souligne aussi le rôle limité des mécanismes compensateurs existants. Dans un tiers des séparations, aucune pension alimentaire n'est versée, et lorsqu'elle l'est, le montant ne couvre pas forcément tous les besoins des enfants.

Les autrices formulent **10 recommandations pour mieux compenser le coût de la monoparentalité et sécuriser les parcours de vie des femmes**. Elles appellent notamment à renforcer l'accès au logement et aux modes de garde, à réformer les règles de fixation et de versement des pensions alimentaires, à rendre les services publics locaux plus justes pour les familles monoparentales et à mieux prendre en compte la monoparentalité dans le système de retraite.

La monoparentalité constitue un fait social majeur, qui met à l'épreuve un modèle de politiques publiques encore largement construit autour de la norme du couple.

Anne-Cécile Mailfert, Présidente de la Fondation des Femmes : « À l'heure où les discours natalistes reviennent avec force, comment tolérer que celles qui mettent au monde, élèvent et protègent les enfants **SEULES** paient un prix aussi élevé ? On célèbre la maternité tout en organisant l'appauvrissement de celles qui l'assument **PLEINEMENT**.

Il est urgent de sortir la monoparentalité de l'angle mort des politiques publiques, pour reconnaître enfin la diversité des familles, cesser de considérer le couple comme la seule norme protectrice et respectable. Aucune femme ne devrait avoir à choisir entre sa liberté et la sécurité matérielle de ses enfants. »

Elsa Foucraut, co-autrice de la note : « Se séparer, choisir de faire un enfant toute seule, ou devenir veuve : ces évènements de vie ne devraient pas fragiliser aussi durement les femmes. C'est une question économique autant qu'un enjeu de liberté et d'émancipation. Il est temps de passer des discours aux actes, et de conduire des réformes permettant d'améliorer les conditions de vie de ces millions de femmes et d'enfants.»

Lucile Quillet, co-autrice de la note : « La monoparentalité exacerbe les inégalités de genre : on attend des mères qu'elles tiennent, droites et morales, en assumant toutes les responsabilités, devoirs et des charges économiques, administratives, judiciaires, comme par magie, au moment où les pères, eux, bénéficient de droit de visite, d'un avantage fiscal, et, parfois, donnent des pensions, majoritairement sous estimées.»

Laurence Girard, Directrice générale du Crédit Municipal de Paris : « Les mères isolées sont nombreuses à faire appel au Crédit Municipal de Paris. Souvent d'excellentes gestionnaires de leur budget, elles font face à d'innombrables difficultés, notamment fiscales et administratives, profondément intolérables. Nous espérons sincèrement que cette note contribuera à faire progresser les initiatives qui visent à corriger ces injustices. »

Sibylle Le Maire, Directrice exécutive de Bayard, fondatrice de ViveS et du Club Landoy :

«Une femme sur trois : c'est la part de celles qu'une séparation plongera dans la monoparentalité, et avec elle, dans une précarité qu'elles n'avaient pas anticipée. Seules à porter ce que deux adultes peinent déjà à assumer, dans un système pensé sans elles. Face à ça, l'éducation financière n'est pas une option : comprendre ses droits, savoir gérer un budget, investir pour soi, c'est se donner les moyens de garantir son indépendance. C'est le combat de ViveS Média depuis sa création.»

---- Retrouver la note "[Le coût de la monoparentalité](#)" en ligne ----

---- [Retrouver les autres publications de l'Observatoire](#) ----

Contact presse : presse@fondationdesfemmes.org - **Noémie Barbaut** 06 25 26 37 94

Elsa Foucraut est consultante et formatrice. Elle milite dans différentes associations dans le champ de la parentalité, de l'éducation et des droits de l'enfant, où elle est particulièrement engagée sur les enjeux d'égalité parentale. Elle enseigne à Sciences Po Paris et dans différentes universités.

Lucile Quillet est journaliste, conférencière, experte du travail des femmes et autrice des essais *Le Prix à payer, ce que le couple hétéro coûte aux femmes* (2021) et *Les méritantes : Comment le monde du travail trahit les femmes* (2026) aux éditions Les Liens qui Libèrent.

À propos de la Fondation des Femmes

La Fondation des Femmes, reconnue d'utilité publique par décret du 4 juillet 2024, est la fondation de référence en France sur les droits des femmes et la lutte contre les violences dont elles sont victimes. Grâce aux dons qu'elle reçoit, elle apporte un soutien financier, juridique et matériel aux initiatives associatives à fort impact, sur tout le territoire.

Son expertise de financeur du secteur associatif féministe et la conviction, depuis sa création en 2016 que l'argent est au cœur du combat pour faire avancer les droits des femmes et progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, amène aujourd'hui la Fondation des Femmes à piloter, avec le soutien du Crédit Municipal de Paris, l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes. Cet observatoire réunit des expertes des questions d'argent féministes pour penser la situation économique des femmes et les écarts qu'elles subissent dans une vision globale à 360°, intégrant le poids des stéréotypes et les phénomènes juridiques et sociaux qui entravent une véritable égalité économique.

Pour en savoir plus : fondationdesfemmes.org

A propos du Crédit Municipal de Paris

Établissement public administratif de crédit et d'aide sociale de la Ville de Paris, le Crédit Municipal est la plus ancienne institution financière parisienne. Créé en 1637 par le philanthrope Théophraste Renaudot, sa vocation première était de lutter contre l'usure en offrant un service social de prêt sur gage. À travers les siècles, le Crédit Municipal de Paris a conservé cette activité première tout en développant une large palette de services autour de l'objet (ventes aux enchères, conservation et expertise d'œuvres d'art et d'objets de valeur) et dans le domaine de la finance solidaire (éducation budgétaire, accompagnement de personnes en fragilité financière, épargne solidaire). Il constitue aujourd'hui un véritable lieu de ressources pour de très nombreux Parisiens et Franciliens.

Activité historique du Crédit Municipal de Paris, le prêt sur gage est un puissant outil d'émancipation et d'autonomie financière pour les femmes, qui représentent 80 % de sa clientèle. Les femmes sont également majoritaires au sein du service d'accompagnement de personnes financièrement fragilisées (60 %). Cette surreprésentation des femmes parmi les publics accueillis est le reflet d'inégalités anciennes et persistantes, que le Crédit Municipal de Paris entend combattre.

Mécène de la Fondation des Femmes depuis 2018, l'établissement a choisi d'intensifier son partenariat en 2022 en soutenant, en particulier, la création de l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes.

Pour en savoir plus : creditmunicipal.fr

A propos de ViveS

Lancé en octobre 2021, ViveS est le média en ligne du groupe Bayard qui accompagne les femmes dans leur indépendance économique et financière. ViveS propose :

- Une **newsletter mensuelle** gratuite qui décrypte la place des femmes dans l'économie et les entreprises, leur rapport à l'argent et au travail, et leur propose des solutions concrètes pour réaliser leur plein potentiel ;
- Plusieurs séries de **podcasts** « Osons l'oseille », « Osons investir pour agir » ;
- Des parcours vidéo pédagogiques conçus par **la ViveS Académie** (parcours « Investir », parcours « Aidants ») ;
- Un **Baromètre annuel** sur le rapport des Françaises et Français à l'argent ;
- Des **conférences et événements** en entreprises pour sensibiliser les salariés à l'éducation économique et financière.

Pour plus d'informations et pour s'abonner à la newsletter, rendez-vous sur le [site](#).